

« scavoir une sienne maison haute, moyenne et basse  
 « avec son treüil, deux tines et autres appartenances  
 « dudict treüil et une porte de pierre de taille preste à  
 « poser et le tenement de vigne joignant la dicte maison  
 « contenant environ vingt-cinq hommes de vigne scituez  
 « et assis en ceste ville de Lyon au-devant la Croix  
 « de Colle jouxte le chemin public, tendant de Saint-Just  
 « à Fourvières et à Saint-Paul de matin.... »

Quelle cause détermina la volonté des acquéreurs ? Pourquoi ce lieu fut-il préféré à d'autres ? Est-ce par hasard, ou bien nécessité ou encore un concours de circonstances providentiellement ménagées ? Nous l'ignorons et il serait difficile sans doute de s'en assurer. Le fondateur se souvenait-il lui-même que près de là, dans le voisinage de la recluserie de la Madeleine, les Dominicains, en arrivant à Lyon, au XIII<sup>e</sup> siècle, avaient un moment posé leur tente, avant d'aller l'asseoir sur les bords de la Saône et bâtir le magnifique monastère de Notre-Dame-de-Confort ? (1)

L'emplacement du monastère futur ne pouvait toutefois être plus heureusement choisi et mieux approprié aux besoins et aux convenances des religieux. Dans une position qui en faisait un des sites les plus agréables de la ville, il était en quelque sorte consacré par les antiques souvenirs de notre histoire religieuse.

---

(1) Cf. *Notre-Dame de-Confort*, sanctuaire des frères Prêcheurs à Lyon, par le R. P. Marie-Philippe Fontalirant. Lyon, Josserand, 1875, in-12, 60 p. — Dans le testament de Renaud de Forez, archevêque de Lyon, publié par M. Guigue dans *l'Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, p. 203, on trouve le legs suivant : *Predicatoribus de Coylli mille solidos fortium* ; aux prêcheurs de la Croix de Colle, mille deniers forts.